

# **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

### **Travaux de reconstruction de l'unité TRELAT**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
13 JUIN 2025 à 12:00

**Centre Hospitalier de Cadillac**  
89 rue Cazeaux Cazalet  
33410 Cadillac sur Garonne

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes .....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles .....	5
2.5 - Développement durable .....	6
3 - Les intervenants .....	6
3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage .....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre .....	7
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	7
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	7
3.5 - Contrôle technique.....	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat .....	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	8
5 - Contenu du dossier de consultation .....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	10
6.1 - Documents à produire.....	10
6.3 - Visites sur site .....	15
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	15
7.1 - Transmission électronique .....	15
7.2 - Transmission sous support papier .....	17
8 - Examen des candidatures et des offres .....	17
8.1 - Sélection des candidatures.....	17
8.2 - Attribution des marchés.....	17
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	19
9 - Renseignements complémentaires.....	20
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	20
9.2 - Procédures de recours .....	20

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Travaux de reconstruction de l'unité TRELAT

Le projet a pour but de reconstruire l'unité de soins TRELAT, elle sera composée de deux zones de chambres de 20 lits et 10 lits avec salles de vie, une zone logistique, une zone administrative de l'unité et une zone de soins. A l'étage, des locaux administratifs du pôle de soins seront installés sur une aile et dans l'autre aile un studio famille, un studio PMR, une salle de psychomotricité, un bureau psychologue et des archives.

La structure sera étendue sur une surface de plancher d'environ 2480m<sup>2</sup>

Lieu(x) d'exécution :  
Centre Hospitalier  
89 rue Cazeaux Cazalet  
33410 Cadillac

## 1.2 - Mode de passation

Mode de passation pour l'ensemble des lots à l'exception des lots 05, 06 et 08 :

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Mode de passation pour les lots 05, 06 et 08 :

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 15 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Désamiantage/Démolition/Gros Oeuvre
02	Charpente Bois/Couverture
03	Etanchéité
04	Façades avec enduit
05	Menuiseries extérieures
06	Serrurerie/Charpente métallique
07	Plâtrerie/Faux plafonds
08	Menuiseries intérieures/Agencement/Signalétique
09	Revêtements de sols souples
10	Peintures/Revêtements muraux

11	Ascenseurs
12	Electricité CFO-CFA/SSI
13	CVC/PLOMBERIE
14	VRD et Espaces Verts
15	Mobiliers secondaires

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45215100-8	Travaux de construction de bâtiments liés à la santé

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111100-9	Travaux de démolition
	45262660-5	Travaux de désamiantage
	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
03	45261420-4	Travaux d'étanchéification
04	45443000-4	Travaux de façade
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	45223110-0	Installation de structure en métal
	44316500-3	Serrurerie
07	45410000-4	Travaux de plâtrerie
	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
08	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
09	45432110-8	Travaux de pose de sols
	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
10	45442100-0	Travaux de peinture
11	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
12	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
	45312100-8	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie

13	45330000-9	Travaux de plomberie
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
14	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
15	39100000-3	Mobilier

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire de ses co-traitants.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
01	PSE 01-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	Maçonnerie/enduits/sciage et démolition des recharges
	PSE 01-2	Isolation des soubassements	Isolation des soubassements en périphérie du bâtiment
04	PSE 04-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	ITE + enduit sur les voiles des loggias
05	PSE 05-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	Porte vitrée
	PSE 05-2	Volets roulant	Volets roulant pour PV01 et MEN 04 et 07
06	PSE 06-1	Fermeture de la terrasse accessible au R+1	Barreaudage toute hauteur de la terrasse R+1 avec portillons pivotants
07	PSE 07-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1

08	PSE 08-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1
	PSE 08-2	Protection murale PVC sur voiles béton	Protection murale PVC sur les voiles béton des circulations
	PSE 08-3	Contrôle d'accès par badge	Contrôle d'accès par badge dans le pôle logistique et le pôle soins
09	PSE 09-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1
10	PSE 10-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1
12	PSE 12-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1
	PSE 12-02	Contrôle d'accès pôle soins	<b>Contrôle d'accès par badge dans le pôle logistique et le pôle soins</b>
13	PSE 13-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1
15	PSE 15-1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1	Aménagement de l'unité 3 lits au R+1
	PSE 15-2	Circulations	Aménagement des circulations RDC et R+1
	PSE 15-3	Fauteuils acoustiques	Fauteuils acoustiques

Ces prestations sont prises en compte lors de l'évaluation comparative des offres.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

## 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

EMBASE  
29B BOULEVARD DE STRASBOURG  
31000 TOULOUSE

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est représenté par : Mme Tiphaine JOLIVET

### **3.2 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

TLR ARCHITECTURE & ASSOCIES  
13 rue Roger Mirassou  
33800 BORDEAUX

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Missions de base: Esquisse, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR  
Autres éléments de mission: OPC, SSI  
Missions complémentaires: SYN, DEM.

### **3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

### **3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie**

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

### **3.5 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS  
Zone d'activité ACTIPOLIS  
40 avenue Ferdinand de Lesseps  
33610 CANEJEAN

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :  
Missions de base: L, SEI  
Missions complémentaires: AV, HAND, ATT Hand, Th, PS, PH, F, VIEL, CONSUEL, LP et LE

### **3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

IRIS COORDINATION  
Chemin de Loursionne  
33670 St Genes de Lombard

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut être en aucun cas modifié.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Règlement de la consultation
- Sommaire DCE
- Acte d'engagement (AE) par lots et ses annexes (annexe 1: désignation des co-traitants et répartition des honoraires/annexe 2: déclaration de sous-traitance)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- CCTP lot 00 CCTC
- CCTP par lot
- DPGF par lot
- Cadre de mémoire technique à utiliser pour les lots 1- 4 à 6 et 12 à 13
- Cadre de mémoire technique à utiliser pour les lots 2 à 3
- Cadre de mémoire technique à utiliser pour les lots 7
- Cadre de mémoire technique à utiliser pour les lots 8 à 11 et 14
- Cadre de mémoire technique à utiliser pour le lot 15
- DC1 (lettre de candidature)
- DC2 (déclaration du candidat)
- Notice acoustique
- Cahier des charges SSI
- Plan de zonage SSI
- Etudes thermiques RT2012
- Arrêté de permis de construire
- Arrêté de permis de construire- annexes 1&2
- Notice de sécurité
- Demande de dérogation-sécurité
- Notice accessibilité
- Demande de dérogation-accessibilité
- Planning prévisionnel travaux
- Planning prévisionnel travaux PSE 3 lits
- Rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Rapport initial de contrôle technique (RICT) - Tableau de réponse MOE
- Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Etudes G2PRO indC
- Etudes G2PRO indD
- Rapport CEBTP-Reconnaissances structurelles
- Rapport ancien Trélat - Réseaux enterrés ECH
- Rapport ancien Trélat - Enrobés +HAP
- Rapport Amiante :
  - o DOE-CH CAD Bat TRELAT Partie5
  - o Rapport fibres amiante - ref.376370082\_2\_RS
  - o Visuel Aile C R+1 avant dépose
  - o Visuel Aile A R+1 WC2 avant dépose
  - o Visuel Aile A RDC WC1 avant dépose
  - o Visuel Aile A RDC WC3 avant dépose
  - o Visuel Aile A R+1 WC2 après dépose
  - o Visuel Aile A RDC WC1 après dépose
  - o Visuel Aile A RDC WC3 après dépose

- Visuel Aile C R+1 après dépose
- Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition
- Rapport de la seconde étape de l'examen visuel
- Rapport ancien TRELAT - Réseaux enterrés ECH
- Rapport ancien TRELAT - Enrobés + HAP
- Plans généraux :
  - AR00-Plan de situation
  - AR01-Plan implantation
  - AR02-Plan Masse
  - AR03-Plan installation chantier
  - AR04-Plan accès chantier
- Plans de niveaux :
  - AR10-Plan RDC
  - AR11a-Plan R+1
  - AR11b-Plan R+1 PSE unité 3 lits
  - AR12-Plan des combles
- Elévations et toitures :
  - AR20-Coupes
  - AR30-Façades
  - AR40-Plan de toiture
- Carnets de détails :
  - AR50-Carnet chambres et logements
  - AR60-Carnet détails architecturaux
  - AR61-Carnet menuiseries extérieures
  - AR62-Carnet mobilier d'agencement
  - AR63-Carnet serrurerie
- Carnets de repérage :
  - AR70-Carnet repérage des prestations
  - AR71-Matériaux et couleurs
  - AR72-Carnet calepinage des plafonds RDC
  - AR73-Carnet calepinage des plafonds R+1
  - AR74-Carnet calepinage des plafonds R+1 PSE 3 lits
  - AR75-Carnet de repérage portes intérieures
- Mobilier secondaire :
  - AR80-Carnet mobilier secondaire
- Etat des lieux :
  - EDL00-Relevé topographique
  - EDL01-Plan réseaux existants
  - EDL02-Façade Est EDL-PROJET
  - EDL03-Plan RDC EDL
  - EDL04-Plan R+1 EDL
- Plans BET/Structure
  - DEM400-Plan de démolition
  - RES400-Réseaux sous dalle
  - ST400- Plancher bas RDC fondations
  - ST401- Plancher haut RDC
  - ST402- Plancher haut R+1
  - ST403 - Coupes
- Plans BET/Charpentes
  - CH400- Charpente Vue en plan et coupes - PH Rdc
  - CH401- Charpente Vue en plan et coupes - PH R+1
- Plans BET/CVC-Pb-Désenfumage:
  - SYN400- Carnet de synoptiques fluides
  - CVC400- Plan CVC RDC
  - CVC401- Plan CVC R+1
  - CVC402- Plan CVC R+1 avec PSE n° 1
  - CVC403- Plan CVC des combles
  - DSF400- Plan repérage DSF RDC
  - DSF401- Plan repérage DSF R+1
  - DSF402- Plan repérage DSF combles

- PBS400- Plan Plomberie RDC
- PBS401- Plan Plomberie R+1
- PBS402- Plan Plomberie R+1 avec PSEn° 1
- Plans BET/Electricité CFO-CFA
  - EL400- plan RDC
  - EL 410-plan R+1 et combles Est
  - EL 420-plan des Combles
  - EL 430-plan Chambres types
  - EL 440-plan PSE12-01/PSE 12-02
  - SYN 401-Synoptique CFO
  - SYN 402-Synoptique VDI
  - SYN 403-Synoptique CA
- Plans BET/VRD-Espaces verts
  - VRD01- Plan nature des surfaces
  - VRD02- Plan Assainissement EU EP
  - VRD03- Plan Réseaux secs
  - VRD04- Espaces verts

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise pour les lots 1 à 15:

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Numéro unique d'identification (numéro SIREN). Pour les entreprises étrangères : un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise pour les lots 1 à 15:

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise pour les lots 1 à 14:

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) Il est souhaité de préférence des travaux en site occupé et notamment en milieu hospitalier ou de complexité équivalente	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise pour le lot 15:

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats pour le LOT 1 :

Libellés	Signature
QUALIBAT 1552 ou certificat AFNOR " traitement de l'amiante" ou équivalent - LOT 1	Non
QUALIBAT 1161 "Curage" ou équivalent - LOT 1	Non
QUALIBAT 1111-1112-1113 "Démolition-Déconstruction" ou équivalent - LOT 1	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (annexe 1 : désignation des co-traitants et répartition des honoraires/annexe 2: déclaration de sous-traitance)	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot format PDF et Excel	Non
Le cadre du mémoire technique pour chacun des lots comprenant les éléments précisés ci-après.	Non
Les fiches techniques des matériaux et matériels listés pour les lots 01,02, 03, 04, 05, 06, 12,13 et 15	Non
L'attestation de visite remise lors de la visite obligatoire sur site pour les lots 01, 02, 04, 12, 13 et 14	Non
Pour les lots 01, 04, 05, 06, 07,12 et 13 une note décrivant les dispositions envisagées pour garantir une étanchéité à l'air performante	Non

Les candidats devront utiliser uniquement les DPGF transmises dans le présent DCE. Celles-ci ne devront pas être modifiées et le montant total doit correspondre à celui mentionné dans l'acte d'engagement.

Les cadres du mémoire technique relatifs aux moyens dédiés à l'exécution des prestations devront, au minima, répondre aux éléments suivants par lot :

Pour le les lots 01,04, 05, 06, 12 et 13 :

- Fiches techniques des principaux produits et matériaux (dont les fiches techniques listées ci-dessous qui sont obligatoires)
- Méthodologie d'exécution des prestations et des dispositions envisagées pour garantir une étanchéité à l'air performante (mode opératoire, matériaux utilisés, formation des intervenants)
- Moyens humains (équipe dédiée au projet : nombre de personnes, profil, expérience, CV des encadrants, formation etc...) et matériels envisagés pour la réalisation de l'opération
- Organisation de chantier et dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes du site occupé et le planning
- Mesures proposées pour la protection de l'environnement dans le cadre de ce chantier (traitement, évacuation, tri des déchets, maîtrise de l'énergie, de l'eau, types de machines, types de véhicules, mesures sociales etc...)

Pour le les lots 02, 03 :

- Fiches techniques des principaux produits et matériaux (dont les fiches techniques listées ci-dessous qui sont obligatoires)
- Méthodologie d'exécution des prestations
- Moyens humains (équipe dédiée au projet : nombre de personnes, profil, expérience, CV des encadrants, formation etc...) et matériels envisagés pour la réalisation de l'opération
- Organisation de chantier et dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes du site occupé et le planning
- Mesures proposées pour la protection de l'environnement dans le cadre de ce chantier (traitement, évacuation, tri des déchets, maîtrise de l'énergie, de l'eau, types de machines, types de véhicules, politique sociale etc...)

Pour le lot 07:

- Méthodologie d'exécution des prestations et des dispositions envisagées pour garantir une étanchéité à l'air performante (mode opératoire, matériaux utilisés, formation des intervenants)
- Moyens humains (équipe dédiée au projet : nombre de personnes, profil, expérience, CV des encadrants, formation etc...) et matériels envisagés pour la réalisation de l'opération

- Organisation de chantier et dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes du site occupé et le planning
- Mesures proposées pour la protection de l'environnement dans le cadre de ce chantier (traitement, évacuation, tri des déchets, maîtrise de l'énergie, de l'eau, types de machines, types de véhicules, mesures sociales etc...)

Pour les lots 08, 09, 10, 11 et 14 :

- Méthodologie d'exécution des prestations
- Moyens humains (équipe dédiée au projet : nombre de personnes, profil, expérience, CV des encadrants, formation etc...) et matériels envisagés pour la réalisation de l'opération
- Organisation de chantier et dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes du site occupé et le planning
- Mesures proposées pour la protection de l'environnement dans le cadre de ce chantier (traitement, évacuation, tri des déchets, maîtrise de l'énergie, de l'eau, types de machines, types de véhicules, mesures sociales etc...)

Pour le Lot 15 :

- Caractéristiques et solidité des produits et matériaux au regard des fiches techniques, appréciation de l'ergonomie et des finitions au regard du caractère psychiatrique du projet
- Mesures proposées pour la protection de l'environnement spécifique à ce marché(caractéristiques environnementales des matériaux, matériaux recyclés, transports et emballage, émission de CO2 etc...)
- Organisation de chantier et dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes du site occupé (notamment capacité de stockage du mobilier par l'entreprise en cas de retard de chantier) et respect du planning

Les candidats devront présenter dans leur offres les fiches techniques mentionnées ci-dessous.

**L'attention est attirée sur le fait que toute fiche manquante entrainera une offre irrégulière.**

Fiches techniques à produire - Lot 01 DEMOLITION DESAMIANTAGE GROS ŒUVRE	
5.1.1.6 et 5.8.3.9.2	Coffrage biodégradable
5.8.3.9.1	Isolation thermique sous plancher bas du RDC
Fiches techniques à produire - Lot 02 CHARPENTE BOIS/COUVERTURE	
5.4	Isolation des combles
5.5	Sortie de toiture
5.6	Châssis de désenfumage de cage d'escalier
Fiches techniques à produire - Lot 03 ETANCHEITE	
2.2	Complexe d'étanchéité avec protection lourde
2.3	Complexe d'étanchéité avec protection par dalles sur plots
Fiches techniques à produire - Lot 04 FACADES AVEC ENDUIT	
2.3	ITE avec enduit
2.4	Enduit à la chaux
2.5	Traitement des joints de dilatation

Fiches techniques à produire - Lot 05 MENUISERIES EXTERIEURES	
2.3	Menuiseries bois
2.4	Menuiseries alu
2.7	Volet roulant
2.8	Store banne
Fiches techniques à produire - Lot 06 SERRURERIE/CHARPENTE METALLIQUE	
2.2	Porte métallique
2.3	Garde-corps et main courante intérieurs
2.4	Garde-corps et main courante extérieurs
Fiches techniques à produire - Lot 12 ELECTRICITE CFO-CFA / SSI	
3.11.5	Luminaires
3.14.1	Armoires à clé
3.14.2	Coffret électrique chambre d'isolement
4.3.4	Platine audio
4.7.2	Horloges
4.9.1	Médailles de localisation
Fiches techniques à produire - Lot 13 CVC/PLOMBERIE	
4.3	Groupe d'eau glacée
4.10	Production ECS
4.15	Radiateurs
4.16	Panneaux rayonnants
6.1	Centrale de traitement d'air
6.3	Diffuseurs
6.4	Grille de reprise
7.1	L'ensemble des appareils sanitaires
8.3	Tourelle de désenfumage
8.4	Volet de désenfumage
Fiches techniques à produire - Lot 15 MOBILIER SECONDAIRE	
	<b>Les fiches techniques de tous les mobiliers sont à fournir</b>

Le soumissionnaire est réputé avoir tenu compte de l'ensemble des sujétions du présent projet dans l'établissement de son offre globale et forfaitaire. Tous les frais afférents aux travaux sont réputés être inclus au prix porté dans l'offre. A cet effet, le candidat est supposé connaître l'ensemble du projet « tous corps d'état » Pour les ouvrages non visibles, il lui appartiendra d'évaluer les risques et les inclure lors de l'établissement de son prix.

En cas d'omission, de divergences ou d'impossibilités techniques de réalisation du projet, le soumissionnaire devra, de par ses connaissances techniques et professionnelles, y remédier d'office et en avvertir obligatoirement le Pouvoir Adjudicateur au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. (Cf. article 9.1 du présent Règlement de consultation). Sans observation de sa part, sa proposition sera considérée comme acceptant l'exécution des travaux dans leur intégralité sans aucune réserve, ni restriction et sans qu'il puisse être demandé des suppléments.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### 6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les lots 01, 02, 04, 12, 13 et 14. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Lieu de RDV: 89 rue Cazeaux cazalet - 33410 CADILLAC

Les visites auront lieu les jours suivants :

- Jeudi 15 mai 2025 à 9h00
- Mardi 20 mai 2025 à 15h00
- Vendredi 23 mai 2025 à 9h00

Coordonnées des personnes à contacter pour confirmer la présence pour une visite :

Aurélien Lagardère : 05.56.76.52.60 - aurelien.lagardere@ch-cadillac.fr

Didier Pla : 05.56.76.51.40 - didier.pla@ch-cadillac.fr

Il n'est autorisé qu'une seule visite par candidat.

Il ne sera répondu à aucune question orale posée pendant la visite. A l'issue de celle-ci, les candidats devront adresser leurs questions sur la plateforme dédiée.

Pour les autres lots (lots 03, 05 à 11 et lot 15) la visite sur site est facultative. Elle se déroulera selon les mêmes conditions citées précédemment.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation -utilisateur entreprise).

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Centre hospitalier de Cadillac  
89 rue Cazeaux Cazalet  
33410 Cadillac sur Garonne

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Pour l'ensemble des lots à l'exception des lots 05, 06 et 08

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Pour les lots 05, 06 et 08

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 04, 05, 06, 12 et 13

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard de la DPGF	45.0
2-Valeur technique au regard du cadre du mémoire technique	55.0
2.1- <i>Qualité des principaux produits et matériaux au regard des fiches techniques</i>	15.0
2.2- <i>Méthodologie d'exécution des prestations au regard du cadre de réponses techniques et de la note relative à l'étanchéité à l'air performante</i>	10.0
2.3- <i>Moyens humains et matériels envisagés pour la réalisation de l'opération au regard du cadre de réponses techniques</i>	10.0
2.4- <i>Organisation de chantier et dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes du site occupé et le planning au regard du cadre de réponses techniques</i>	15.0

<i>2.5-Mesures proposées pour la protection de l'environnement dans le cadre de ce chantier</i>	5.0
---	-----

Pour les lots n°02, 03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard de la DPGF	45.0
2-Valeur technique au regard du cadre du mémoire technique	55.0
<i>2.1-Qualité des principaux produits et matériaux au regard des fiches techniques</i>	15.0
<i>2.2-Méthodologie d'exécution des prestations au regard du cadre de réponses techniques</i>	10.0
<i>2.3-Moyens humains et matériels envisagés pour la réalisation de l'opération au regard du cadre de réponses techniques</i>	10.0
<i>2.4- Organisation de chantier et dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes du site occupé et le planning au regard du cadre de réponses techniques</i>	15.0
<i>2.5-Mesures proposées pour la protection de l'environnement dans le cadre de ce chantier</i>	5.0

Pour le lot n°07

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard de la DPGF	55.0
2-Valeur technique	45.0
<i>2.1-Méthodologie d'exécution des prestations au regard du cadre de réponses techniques et de la note relative à l'étanchéité à l'air performante</i>	15.0
<i>2.2-Moyens humains et matériels envisagés pour la réalisation de l'opération au regard du cadre de réponses techniques</i>	10.0
<i>2.3-Organisation de chantier et dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes du site occupé et le planning au regard du cadre de réponses techniques</i>	15.0
<i>2.4-Mesures proposées pour la protection de l'environnement dans le cadre de ce chantier</i>	5.0

Pour les lots n°08, 09, 10, 11, 14

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard de la DPGF	55.0
2-Valeur technique	45.0
<i>2.1-Méthodologie d'exécution des prestations au regard du cadre de réponses techniques</i>	15.0
<i>2.2-Moyens humains et matériels envisagés pour la réalisation de l'opération au regard du cadre de réponses techniques</i>	10.0
<i>2.3-Organisation de chantier et dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes du site occupé et le planning au regard du cadre de réponses techniques</i>	15.0
<i>2.4-Mesures proposées pour la protection de l'environnement dans le cadre de ce chantier</i>	5.0

## Pour le lot 15

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard de la DPGF	50.0
2-Valeur technique au regard du cadre du mémoire technique	50.0
2.1-Qualité et solidité des produits et matériaux au regard des fiches techniques (appréciation de la solidité, ergonomie, et des finitions au regard du caractère psychiatrique du projet)	15.0
2.2- Mesures proposées pour la protection de l'environnement spécifique à ce marché	15.0
2.3-Organisation et dispositions mises en oeuvre pour respecter les contraintes du site occupé au regard du cadre de réponses techniques (notamment capacité de stockage du mobilier par l'entreprise en cas de retard de chantier) et respect du planning	20.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) seront prises en compte lors de l'évaluation comparative des offres.

Les offres seront donc évaluées et classées en tenant compte de l'offre de base et des différentes PSE. Il en résultera autant de classements des offres qu'il y a de combinaisons possibles.

Une fois ces différents classements opérés, l'acheteur décide s'il veut retenir des PSE et lesquelles.

Il choisit alors le classement correspondant à ce choix et, dans ce classement, retient l'offre économiquement la plus avantageuse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

#### **Pour les lots 01, 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 14 et 15**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

L'attributaire sera invité à signer l'Acte d'Engagement (et/ou la déclaration éventuelle de sous-traitance) durant ce même délai.

#### **Pour Les lots 05, 06 et 08:**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 premiers candidats, classés en application des critères de choix, suite à la première analyse. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra s'effectuer par échange d'écrit via le profil acheteur (plateforme PLACE) ou lors d'un entretien qui pourra s'effectuer en présentiel ou par visioconférence.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

L'attributaire sera invité à signer l'Acte d'Engagement (et/ou la déclaration éventuelle de sous-traitance) durant ce même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif  
9 rue Tastet  
33063 Bordeaux

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif  
9 rue Tastet  
33063 Bordeaux

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux  
Direccte Nouvelle-Aquitaine - Pôle C  
118 cours du Maréchal Juin  
TSA 10001  
33075 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.69.27.18

Courriel : [claire.gachet@direccte.gouv.fr](mailto:claire.gachet@direccte.gouv.fr)